

MAIRIE

1, rue de Guewenheim

Téléphone : 03 89 26 90 68

Télécopie : 03 89 26 98 90

Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

Facebook : soppe le bas

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17 h à 19 h

Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 19 SEPTEMBRE 2019

Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN OCTOBRE

• **Le 6** : Loto de la chorale Sainte-Cécile de Soppe-le-Bas, au foyer rural de Soppe-le-Haut

• **Le 13** : Marché de la puériculture de l'APVS, au foyer rural de Soppe-le-Haut

• **Le 16** : Don du sang, à la maison polyvalente de Guewenheim

• **Le 17** : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

• **Le 19** : Plantations d'automne, organisées par Flore et Loisirs

• **Les 19 et 20** : Week-end de la chance de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Vallon, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN NOVEMBRE

• **Le 10** : Mini-exposition « Soldats soppois : bribes de vies au service d'une patrie », organisée par Flore et Loisirs (histoire et patrimoine)

• **Le 10** : Fête de la Saint-Martin, organisée par l'APVS, à Soppe-le-Haut

EN DÉCEMBRE

• **Le 8** : Repas de Noël des aînés du Vallon du Soultzbach, organisé par l'association Gratitude



État civil

Naissances

• **Iris**, le 9 juillet, fille de Nathalie Poinot



• **Léonie**, le 22 juillet, fille de François Colomba et de Mélanie Tonelli

• **Lise**, le 31 juillet, fille de Nicolas Burriez et de Marie Bischoff

• **Éva**, le 3 août, fille de Jean-Charles Koch et de Chatila Graffi

• **Nélyo**, le 11 août, fils d'Antony Da Costa et de Nathalie Freitas

• **Alizée**, le 22 août, fille d'Alexandre Lieb et d'Aline Reutenauer

Mariages

• **Claire Deyber et Maeva Noack**, le 22 juin



• **Quentin Maillard et Marie Weiss**, le 6 juillet

• **Benjamin Ghiringhelli et Audrey Gruhn**, le 15 juillet (mariage célébré à la mairie de Burnhaupt-le-Haut)

• **Bernard Deyber et Catherine Vaillant**, le 10 août

• **Gabriel Haefel et Sandrine Guinet**, le 24 août

• **Denis Jarrige et Emmanuelle Couchot**, le 31 août

Décès

• **Marie-Thérèse Draxel**, le 28 juin



• **Raymond Rivière**, le 1^{er} août

MédiSoppe

Recherche médecins généralistes...

... « désespérément », serait-on tenté d'ajouter tant il semble difficile aujourd'hui d'attirer des généralistes en milieu rural. C'est pourtant l'ambition de la municipalité de Soppe-le-Bas, qui a présenté le 14 juin dernier son projet MédiSoppe à un panel de professionnels de santé locaux.

Cette réunion a été l'occasion de recueillir l'avis des professionnels de santé pour fonder le projet sur les réalités de terrain et veiller à ne pas cannibaliser l'offre de santé existante. Car l'objectif de la municipalité est de construire un projet solide et pertinent tenant compte des aspirations des acteurs de la santé, afin d'aboutir à une structure qui offrira un réel service aux habitants du village et des environs. L'idée ? Reconvertir le rez-de-chaussée du bâtiment qui abritait l'école élémentaire jusqu'en 2018 en locaux destinés à des professionnels de santé. Trois cabinets réunis en un seul lieu, facilement accessible et offrant des places de stationnement, pourront ainsi accueillir des professionnels de santé dans le cadre d'un projet articulé autour de médecins généralistes. Il faut dire que Soppe-le-Bas ne manque pas d'atouts : outre sa situation géographique attrayante – à mi-chemin entre Mulhouse et Belfort, au bord de la R. D. 83 et à moins de 10 km d'un accès à l'autoroute A36 –, la commune peut se prévaloir d'équipements modernes sur son territoire : écoles maternelle et élémentaire, périscolaire, terrain multisport, salle communale, caserne des sapeurs-pompiers abritant un corps intercommunal qui compte parmi les plus dynamiques du secteur. Sans oublier qu'un cabinet infirmier s'est déjà installé dans le village.

Comme Antoine de Saint-Exupéry, Soppe-le-Bas a la conviction que « pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». Pour en savoir plus sur le projet MédiSoppe, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie ou à consulter la page Internet dédiée www.soppe-le-bas.fr/medisoppe.



AUTOMNE 2019

Numéro 98

Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Impôts et taxes

En 1671, le duc de Mazarin institua une commission pour étudier l'état, les revenus et les ressources du comté de Ferrette, dont la seigneurie de Thann faisait partie, et donc la commune de Soppe-le-Bas. La plupart des impôts prélevés existaient depuis des temps immémoriaux, et l'on ne remettait pas en cause quelque chose qui a toujours existé. C'était une sorte de contrat entre les sujets et le seigneur : celui-ci leur promettait aide et protection en échange de prestations et de redevances. Ces redevances étaient nombreuses, et la plupart du temps elles se faisaient en nature.

On payait le cens, un impôt sur chaque individu. On payait pour avoir le droit de disposer des récoltes de vin, ainsi qu'une taxe sur la vente, qui pouvait être prélevée en nature. On payait le droit de bourgeoisie, le droit d'habitation, la gabelle (impôt sur le sel), le péage à l'entrée des villes. Les laboureurs devaient au seigneur un boisseau de grain pour chaque charrue qu'ils possédaient. Chaque foyer lui devait aussi, an-

nuellement, deux poules. Ainsi il percevait 2220 poules par an pour les 810 foyers des villages et les 300 foyers de la ville.

Les habitants payaient aussi de leur personne. Ils pouvaient être astreints à des corvées pour rentrer foin et regain au pré seigneurial, entre Vieux-Thann et Cernay, ou participer à l'entretien de l'Engelbourg. Les hommes valides devaient au château « guet et garde selon que le temps le requerra » ; ils pouvaient s'en exonérer en payant un droit.

Ça, c'était pour le côté « noblesse ». Mais il y avait aussi le côté « clergé ». Il était admis, de tout temps, qu'une paroisse se devait de permettre une vie décente à son curé, d'avoir un presbytère et une église en bon état. Les familles payaient la dîme, c'est-à-dire qu'elles reversaient le dixième des récoltes, que ce soit pour l'épeautre, le foin, le chanvre, le vin, le bois, les légumes du jardin, etc. La dîme pouvait néanmoins être réglée en argent. Selon les lieux et les périodes, les gens ne re-

versaient qu'une fraction du dixième.

Ces redevances en nature nécessitaient des lieux de stockage ; ainsi à chaque presbytère étaient accolées des remises, ou parfois une grange. Le curé de Soppe-le-Bas, en plus de la cuisinière et de la bonne, avait deux domestiques à son service. Il avait également quelques arpents de terre à sa disposition. Comme il logeait souvent ses parents ou quelque membre de sa famille, ainsi que des religieux de passage, cela explique la taille du presbytère.

André Deyber

Dans ce numéro :

Lutte contre les inondations 2

Syndicat intercommunal du Soultzbach 3

Conseil de fabrique 5

Associations 6

Entreprises soppoises 6

Calendrier des manifestations 8

État civil 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du Flash 313 vous souhaite un bel automne.



À noter dans votre agenda



COMMÉMORATION du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts

À MÉDITER

« Entre possible et impossible, deux lettres et un état d'esprit »

Charles de Gaulle



Le dossier de l'année 2019 : moyens de lutte contre les inondations

Rappel du dossier

La commune de Soppe-le-Bas a été fortement touchée par les inondations survenues en 2016 et 2018. Afin de réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens, la municipalité a décidé de réaliser des travaux d'infrastructure selon les principes suivants :

- retarder l'événement de type crue torrentielle en amont du village ;
- détourner si possible les eaux de ruissellement qui rentrent, par les rues en pente, dans la commune ;
- faciliter le passage de l'eau sans l'accélérer ;
- faire contribuer les riverains des cours d'eau au nettoyage de leurs berges.



Dépôt de déchets verts
Ouvert tous les samedis
de 9 h à 17 h
Gravats interdits

Le dépôt de déchets verts, rue de Guewenheim, sera fermé aux véhicules du 1^{er} décembre 2019 au 15 mars 2020. Le site restera accessible à pied.

Les réalisations

Des travaux ont été réalisés depuis deux ans sur les hauteurs du village pour détourner les eaux de ruissellement hors des habitations. Le 17 août 2019, l'association foncière de Soppe-le-Bas a traité le chemin agricole au-dessus de la Vieille Route (Haule-Breitling), afin de réorienter les eaux de ruissellement impactant les habitations en contrebas. L'association foncière fait partie des partenaires privilégiés de la commune répondant toujours présent à nos sollicitations.

Lors de la dernière Journée citoyenne (et des précédentes également), diverses interventions de bénévoles ont eu lieu sur le Soultzbach : enlèvement d'embâcles, nettoyage de berges, dégagement de la largeur des ponts (principalement rue de l'Église et rue Principale) ainsi que protection de l'école élémentaire et de la salle communale.

Le dossier administratif

Une réunion de travail importante s'est tenue en mairie de Soppe-le-Bas le 30 avril 2019. Elle a réuni l'ensemble des acteurs concernés autour de la thématique « Inondations ». Le Conseil départemental, qui assure la partie ingénierie des dispositifs hydrauliques ainsi que le subventionnement de certains ouvrages, était représenté par son 1^{er} vice-président, Remy With, accompagné de Georges Walter, directeur environnement et cadre de vie, et d'Olivia Ghazarian, directrice de Rivières de Haute-Alsace. L'EPAGE Largue était, quant à lui, représenté par son président, Daniel Dietmann, accompagné de son staff technique. L'EPAGE Largue assurera l'ingénierie, la

mise en œuvre et le financement de l'ouvrage amont situé au lieu-dit Schweybrunn.

La Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône pointée du doigt

Bel exemple de coopération intercommunale : les maires de Diefmatten et de Soppe-le-Bas ont adressé leurs préoccupations communes à la société d'autoroutes APRR et à madame la ministre des Transports, afin que soit réglée la problématique du déversement des eaux de ruissellement de l'autoroute vers nos deux communes. APRR a sollicité un expert indépendant pour mesurer l'impact des volumes d'eau déversés et en tirer les conséquences. Nous sommes toujours en attente de solutions.

Qu'en est-il des acquisitions foncières nécessaires à la création des retenues d'eau dans le village ?

◆ La retenue d'eau aval (située rue de Diefmatten, à la sortie du village)

Après accord de plus de 90 % des propriétaires et 100 % des exploitants, la digue aval verra le jour dès cet automne. C'est un verrou important qui vient de sauter ! En effet, cet ouvrage compensatoire (loi sur l'eau) équilibre la contrepartie du détournement des eaux de ruissellement de la rue de Bretten et du chemin du Merckenbach. Cela va nous permettre d'avancer sur ce point côté rue de Bretten. Il faut souligner les très bons contacts que nous avons eus avec les propriétaires concernés. L'intérêt général a été privilégié et mis en avant. Les tractations ont pour la plupart pu aboutir dans un dispositif équilibré et sincère.

◆ Étude technique de la rue de Bretten / du chemin du Merckenbach

Cette étude va pouvoir se poursuivre, eu égard à l'avancée de la digue aval. Des négociations sont en cours pour finaliser le projet technique et financier. Bien entendu, les propriétaires fonciers concernés seront contactés dans les meilleurs délais. La partie consacrée aux acquisitions foncières sera traitée parallèlement à la conception du dispositif hydraulique à mettre en place.

◆ Création de la retenue d'eau sur le Triegenbach au lieu-dit Schweybrunn

L'EPAGE a confirmé la prise en compte de cette digue aussi bien au niveau technique que financier. C'est l'ouvrage le plus important qui verra le jour dans notre village. L'EPAGE Largue a budgété, pour 2019, des frais d'étude de sol. L'établissement public est en attente des acquisitions foncières nécessaires à la création de cet ouvrage. La commune négocie actuellement avec les différents propriétaires afin de se porter acquéreur de l'emprise nécessaire à la construction de cet équipement, devenu indispensable.

En ordre de bataille

Nos efforts ciblés finissent par être payants, l'objectif principal étant de protéger les personnes et leurs biens. Le puzzle se met en place, le tout étant de ne pas céder à la précipitation.

Il en va de la tranquillité des habitants de notre commune.

Affaire à suivre !

Le maire

9 millions de litres de lait chaque année dans une quarantaine d'exploitations agricoles autour de Tréwillers, village du Haut-Doubs. Les exploitations se trouvent en zone de montagne, à une altitude comprise entre 650 m et 1000 m. Le ramassage a lieu chaque nuit, tous les jours de l'année. Une fois la collecte terminée, c'est à la fromagerie que tout se passe... Celle-ci fabrique, affine et commercialise différents fromages au lait cru tels que le comté, le gruyère,

le morbier et la raclette – dans le strict respect des règles sanitaires et d'hygiène –, sans oublier le beurre et la crème, fabriqués de façon ancestrale.

En plus de sa boutique de Tréwillers, la fromagerie possède des magasins de vente directe à Valentigney, à Danjoutin et à Soppe-le-Bas, le but étant de favoriser les circuits courts (du producteur au consommateur) et de toujours proposer des fabrications fromagères haut de

gamme à des conditions tarifaires avantageuses.

Le magasin de Soppe-le-Bas est ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi ainsi que de 10 h à 17 h le samedi. Son numéro de téléphone est le 03 89 82 38 06, son adresse e-mail magsoppelebas@fromagerietrevillers.fr. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.fromagerietrevillers.fr ou consultez la page Facebook de la Fromagerie de Tréwillers.



Oscar's Home (ex-Domaine du Soultzbach)

Un établissement aux multiples facettes

Propriété de la fondation bâloise d'utilité publique Stiftung Mensch und Tier (Fondation L'Homme et l'animal), Oscar's Home, Centre de formation pour la paix entre l'homme et l'animal, a été officiellement inauguré le 23 juin dernier. Un programme varié attendait les visiteurs venus nombreux en ce beau dimanche d'été : chacun a pu visiter les installations de l'ancien Haras du Soultzbach, au 30 rue de Bretten, qui accueillent désormais poneys, chevaux, moutons, poules et, bientôt, chèvres dans le cadre d'une ferme sanctuaire.

Iris Fankhauser, gérante bénévole, et Christine Rüedi, présidente de la fondation Stiftung Mensch und Tier, sont convaincues du rôle que joue l'éducation dans la protection des animaux. Aussi l'établissement propose-t-il des cours pour enfants permettant de découvrir les animaux, l'environnement, la nature. Soucieux de proposer des cours accessibles à toutes les bourses, Oscar's Home recherche des sponsors (entreprises, institutions ou particuliers) désireux de contribuer financièrement à ces activités à la fois ludiques et éducatives. Des cours pour adultes sont également en préparation.

Le jour de l'inauguration,

Anne Peters, juriste germano-suisse spécialisée en droit international public, a éclairé les visiteurs sur le statut juridique des animaux et divers aspects du droit les concernant. En France, le Code civil reconnaît, depuis 2015, aux animaux la qualité d'êtres vivants doués de sensibilité.

Après cet exposé passionnant, les élèves des cours d'Oscar's Home ont présenté les poneys, fiers de leurs amis à quatre pattes qu'ils ont appris à bichonner.

La musique était également à l'honneur lors de cet événement, tout comme la cuisine : les visiteurs ont pu déguster la « soupe de Soppe », c'est-à-dire la soupe qui a remporté le concours organisé quelque temps plus tôt par Oscar's Home. Une dégustation à l'aveugle avait alors permis de départager les soupes des cinq concurrents. Surprise : la gagnante, Louna, n'a que sept ans ! Il faut dire que la cuisine est la passion de celle qui, depuis l'âge de cinq ans, rêve de devenir chef. La cuisine a de l'avenir !

Niché dans un cadre magnifique, Oscar's Home propose aussi des gîtes et gîtes équestres, ainsi que la location de ses locaux et installations (pour des événements d'entreprises, mariages etc.), sans oublier sa pension pour chevaux – un

établissement aux multiples facettes, en somme. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.oscarshome.com, appelez le 06 36 37 97 70 ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante : info@oscarshome.com.

Une question demeurerait : qui est Oscar ? Lors de l'inauguration, le voile a enfin été levé sur l'identité de celui qui a donné son nom à la structure. Il s'agit d'un cochon sauvé de l'abattoir par des écoliers bâlois et leurs enseignants. Symbole de l'amitié entre l'homme et l'animal, « Oski », comme l'appelaient affectueusement les enfants, a même sa statue exposée dans les locaux de Soppe-le-Bas. Parce qu'il le vaut bien !



PLAISIRS DE LA TABLE

Cycle d'ateliers

Lundi 7 octobre 2019
à 14 h 30
MARPA de la Doller
1, rue des Daims à
Sentheim

Quels sont vos besoins nutritionnels ? Changent-ils avec l'âge ? Quels sont les aliments à privilégier ? Comment les cuisiner ? Comment allier plaisir de manger et équilibre alimentaire ?

Au cours des 6 séances qui composent l'atelier nutrition, un diététicien vous donne des repères sur l'équilibre alimentaire. Vous apprenez à déchiffrer les étiquettes alimentaires et à adapter vos menus en cas de problème de santé.

Calendrier des séances :

Les lundis suivants, de
14 h 30 à 16 h 30
Séance 1 : 7 octobre
Séance 2 : 14 octobre
Séance 3 : 4 novembre
Séance 4 : 18 novembre
Séance 5 : 2 décembre
Séance 6 : 9 décembre

Lieu :

MARPA de la Doller, 1, rue
des Daims à Sentheim

Atelier gratuit, places limitées

Inscriptions et renseignements : sur le site
www.atoutagealsace.fr ou
au 03 89 20 79 43





Section « histoire et patrimoine » : mini-exposition et soirée soppoise en novembre

Cette année encore, les membres de la section « histoire et patrimoine », dirigée par Sophie Lichtin, vous proposeront, le **10 novembre** prochain, une mini-exposition intitulée « À la mémoire des soldats soppois : bribes de vies au service d'une patrie ». Soldats soppois, ils ne sont pas tous revenus du théâtre des opérations ; certains sont morts tout près de chez eux, d'autres bien loin du village qui les a vu naître et grandir – en Algérie, en Allemagne, en Bulgarie, en Côte d'Ivoire, au Mexique, au Sénégal, en Turquie, etc. Pour en savoir plus, rendez-vous le **10 novembre à 18 h** à la salle communale de Soppe-le-Bas (entrée libre).

Vous pourrez prolonger la soirée en profitant de la **petite restauration** proposée par l'association, à partir de 19 h 30 environ. Une nouvelle **soirée soppoise** qui sera placée sous le signe de la convivialité !

Ceux qui ne sont pas disponibles le **10 novembre** pourront encore découvrir la **mini-exposition** le **11 novembre au matin**, pendant le vin d'honneur proposé par la commune de Soppe-le-Bas à l'occasion de la commémoration de l'armistice.

Flore et Loisirs

Fleurissement, bûcher, chantiers citoyens, cours de peinture, repas paella, mini-exposition, décorations et illuminations de Noël : l'agenda d'été et d'automne de l'association Flore et Loisirs et de ses sections est bien rempli !

Grand repas paella le 22 septembre

Le repas paella de Flore et Loisirs est désormais une tradition à Soppe-le-Bas. Cette année encore, les Soppois et autres connaisseurs des environs étaient nombreux à avoir réservé leur place pour ce grand rendez-vous convivial. Merci à tous ceux qui contribuent au succès de cette fête !

Embellissement du village

Comme chaque année, les membres de Flore et Loi-

sirs, riverains ou non, ont arrosé et entretenu avec soin les plantes d'été mises en place dans un certain nombre de bacs, de jardinières et de massifs de la commune. Merci aux bénévoles pour leur action continue au service de notre cadre de vie !

La date des « **plantations d'automne** » a été fixée au **samedi 19 octobre**. Vous souhaitez y participer ? Rendez-vous à 9 h au local de Flore et Loisirs, près de l'ancienne mairie, au 32 rue Principale !

Le **30 novembre**, ce sont les **décorations et illuminations de Noël** qui seront mises en place. Là encore, les participants sont invités à se rassembler au local de Flore et Loisirs, à 9 h.

Section « peinture »



Michèle Lupori, responsable de la section « peinture » et artiste peintre reconnue, propose des cours de peinture le lundi soir en semaine impaire, de 17 h à 20 h. Les personnes intéressées peuvent la joindre au 06 06 40 32 14. Comme à l'accoutumée, chacun apportera son matériel, mais les chevalets seront mis à la disposition des participants. N'hésitez pas à prendre contact avec Michèle si vous souhaitez découvrir l'aquarelle ou l'acrylique ou peaufiner votre technique sous la direction d'une spécialiste.

Pour en savoir plus sur les activités de Flore et Loisirs, n'hésitez pas à appeler Joseph Wioland, président, au 03 89 26 91 59.

Section citoyenne

Comme vous l'avez constaté, la section citoyenne de Flore et Loisirs a réussi sa soirée estivale « **Bûcher de Soppe-le-Bas** ». Jean-Julien Weiss, ancien conscrit et responsable de la section citoyenne, tient à féliciter tous ceux qui ont participé à la manifestation. Un grand bravo à tous nos bénévoles ! Nous ferons tout pour que notre bûcher renaisse l'an prochain.

L'aventure continue ! Une initiation au **sursemis** a eu lieu le samedi 7 septembre, avec la participation d'un agronome.



Un point à venir : une journée ski... comme un avant ski et après ski... ! Tout cela sera déployé avant la fin de l'année 2019.

Toutes ces initiatives permettent d'élargir et d'agrandir les différentes sections pour faire de Soppe un milieu de vie toujours plus inclusif, dynamique et soucieux de ses résidents.

Vous aimeriez vous aussi participer ponctuellement à des chantiers citoyens ? La section citoyenne vous propose d'être informé(e) par mail ou par SMS des chantiers projetés. Libre à vous ensuite de vous porter volontaire ou non pour y participer. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact avec Jean-Julien Weiss, vice-président de Flore et Loisirs, au 06 68 53 82 31 ou par courriel à l'adresse bmsjjw@wanadoo.fr, ou sa secrétaire Brigitte Walter, au 07 70 52 34 65 ou par courriel à l'adresse b-walter@orange.fr.

Fromagerie de Tréwillers

Un magasin de vente directe à Soppe-le-Bas

Sans doute avez-vous déjà aperçu la nouvelle enseigne « Fromagerie de Tréwillers » au 2 rue de Lasborderes, dans la zone d'activités de Soppe-le-Bas. Peut-être même avez-vous déjà,

comme de nombreux Soppois, poussé la porte du magasin et goûté les fromages, le beurre, la crème, les yaourts et autres produits alsaciens et francs-comtois qui y sont proposés.

La fromagerie de Tréwillers

fonctionne sous la forme d'une coopérative fruitière, c'est-à-dire que plusieurs agriculteurs sont réunis pour transformer leur lait, fabriquer et vendre ensemble leurs produits, de manière artisanale. La fruitière collecte environ

Du nouveau dans notre village

Cimetière : un jardin du souvenir et un ossuaire

Le cimetière vient d'être doté d'un **jardin du souvenir** et d'un **ossuaire**. Le jardin du souvenir est destiné à la dispersion des cendres des défunts après incinération. C'est également un lieu de recueillement ; c'est pourquoi un banc y a été installé. L'ossuaire permettra de recueillir les restes des tombes dont la concession n'a pas été renouvelée et qui seront détruites pour libérer l'espace en vue de nouvelles inhumations. Tous les renseignements à ce sujet peuvent être demandés en mairie.



Une aire de jeux pour les petits

Une **aire de jeux** pour les enfants jusqu'à 12 ans a été installée devant l'école maternelle. L'utilisation de cet espace est libre sous la responsabilité des parents ou accompagnants. L'ouverture de ce site interviendra le 15 octobre, après ensemencement. Une clôture entoure cet espace afin d'empêcher les animaux d'y pénétrer. Nous demandons à nos administrés de respecter et de faire respecter cette interdiction. Les déjections canines n'ont jamais été bénéfiques pour nos enfants.



Deux bancs et une poubelle viennent compléter cette réalisation.

Nous complétons ainsi les équipements pour nos jeunes : le City Park pour les grands et l'aire de jeux pour les petits.

Nous remercions vivement nos conseillers départementaux du canton de Masevaux, Rémy With et Fabienne Orlandi, ainsi que le Conseil départemental qui a financé ce projet à hauteur de 40 %.



Médiabus

Prochains passages

Le Médiabus sera de passage à Soppe-le-Bas, rue du Lauragais, les **26 septembre, 24 octobre et 28 novembre**, de 14 h à 14 h 45 (décembre férié).

Syndicat intercommunal du Soultzbach

Un grand projet de fusion pour les sapeurs-pompiers du vallon du Soultzbach

Un grand projet de regroupement est à l'étude entre les sapeurs-pompiers du vallon du Soultzbach et nos voisins de Diefmatten, Gildwiller, Falkwiller et Hecken. Il consiste à mutualiser les moyens humains et opérationnels. En effet, le fait de se réunir a plusieurs objectifs, dont deux principaux :

- pérenniser et développer la qualité ainsi que la disponibilité des secours sur notre bassin de vie ;
- optimiser les coûts de fonctionnement pour nos collectivités locales.

Mais plus concrètement de quoi s'agit-il ?

Ce nouveau corps intercommunal couvrirait six communes : le Haut Soultzbach, Soppe-le-Bas, Diefmatten, Hecken, Falkwiller et Gildwiller. Cela représente

2942 habitants, 31,47 km² et 51,4 km de route.

Cette unité sera forte de plus de 40 sapeurs-pompiers volontaires, dont 1 officier, 2 infirmiers, 18 sous-officiers et une vingtaine d'hommes du rang.

Opérationnellement, cette entité assurerait plus de 100 départs urgents dans l'année, auxquels viendront s'ajouter les opérations multiples (événements naturels tels que les inondations) et les prestations dites non urgentes, pour un total environ 200 interventions.

Le siège de cette nouvelle organisation se situera à la caserne de Soppe-le-Bas. Les élus, qui se sont déjà réunis sur le sujet, étudient la solution administrative la plus favorable à ce projet, qui pourrait aboutir d'ici à la fin de l'année 2019.

L'école maternelle à Soppe-le-Bas

Après les mesures réalisées par ATMO Grand Est (association chargée de la surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est) et l'interprétation des résultats par l'Agence régionale de santé (ARS), l'école maternelle située à Soppe-le-Bas a été réhabilitée. Les préconisations de l'ARS ont été suivies à la lettre, de manière à renforcer la salubrité du bâtiment.

Le soutien de notre assureur et de son cabinet d'experts nous a été d'une grande aide. Notons aussi que les communes du Haut Soultzbach et de Soppe-le-Bas ont toujours été présentes pour épauler le SIS et nous les en remercions. Le SIS a fait appel à un maître d'œuvre pour la gestion de ce dossier ; son aide nous a été précieuse.

Les travaux, qui ont démar-



ré début juin 2019, sont à présent terminés. Les entreprises sollicitées ont tout mis en œuvre pour respecter les délais drastiques imposés afin de réintégrer l'école pour la rentrée scolaire 2019.

Après réhabilitation, une nouvelle campagne de me-

sures d'air a été réalisée et le bâtiment soumis à un organisme de contrôle pour validation. La mise aux normes de l'école en termes de sécurité a été effectuée. Après avoir visité les lieux en présence de Daniel Mérignargues, sous-préfet de Thann-Guebwiller, la commission

de sécurité a donné son feu vert pour l'ouverture de l'école, le jeudi 29 août.

De bonnes nouvelles pour nos enfants du vallonn, qui pourront à nouveau s'épanouir dans leur école !

Départs : deux agents à l'honneur

Ce lundi 29 juillet au soir, employés et conseillers municipaux étaient réunis à la mairie de Soppe-le-Bas pour rendre hommage à deux agents de la commune qui étaient sur le point de quitter leur poste. En effet, Marthe Bitsch a pris une retraite bien méritée le 1^{er} septembre, tandis que Virginie Seguin, qui a assuré un remplacement pendant un congé de maladie, a rejoint dès septembre la mairie de Wittelsheim.

Après 40 ans de bons et loyaux services, Marthe Bitsch va enfin pouvoir souffler ! Employée comme agent technique territorial et chargée de l'entretien des bureaux de la mairie, elle a été bien occupée pendant toutes ces années ! En 1989, elle a

même exercé sa mission au sein du syndicat scolaire pour l'entretien des salles de classe des différentes écoles. Marthe a effectué son travail avec entrain, professionnalisme et le sens du détail. Pour l'anecdote, il faut noter qu'elle a eu trois patrons en tant que maires : Joseph Blondé, Francis Guttig et Richard Mazajczyk. Si son affectation principale a toujours été la mairie de Soppe-le-Bas, la mairie a, elle, été à trois emplacements différents dans la commune pendant cette période – pas de quoi désorienter Marthe !

La municipalité de Soppe-le-Bas lui souhaite une bonne retraite, une excellente santé et lui exprime toute sa reconnaissance

pour son travail au service de la collectivité. Un grand MERCI à vous Marthe et passez des jours paisibles et heureux !

Virginie Seguin, qui est arrivée de Franche-Comté le 8 avril dernier pour remplacer un agent en congé de maladie, a quant à elle rejoint dès septembre la mairie de Wittelsheim, où l'attendait le poste qu'elle recherchait. Son engagement au sein des services administratifs, sa curiosité professionnelle, son expérience ont été très appréciés au quotidien pendant ces quelques mois passés à la mairie de Soppe-le-Bas.

Nous souhaitons bon vent et bonne chance à Virginie et qu'elle puisse s'épanouir dans ses nouvelles fonctions !

Un autre regard sur la forêt

L'affouage

Depuis plusieurs siècles, des communes forestières proposent une partie de leur bois à leurs habitants à des fins de chauffage. L'affouage est une tradition encadrée par la loi, à visée sociale et environnementale. La commune de Soppe-le-Bas offre chaque année à ses habitants la possibilité de commander du bois de chauffage issu de ses forêts, sous la forme de bois enstéré ou de fonds de coupe à façonner soi-même en forêt. À noter que, depuis quelques années, il n'est pas rare de lire dans la presse spécialisée que la délinquance gagne la forêt, avec une explosion des cas

de vol de bois de chauffage. Notre commune n'est pas épargnée par ce phénomène, puisque nous avons pu déplorer deux cas ces dernières années. Nous invitons donc les habitants concernés à retirer rapidement leur bois de chauffage. Par ailleurs, le tissu économique évolue et nous constatons, depuis quelque temps, une difficulté croissante à trouver une entreprise qui façonne le bois en stères. Cette année, l'entreprise chargée de ce travail s'est partagée entre différentes communes, faisant de son mieux pour avancer partout simultanément. Cela s'est traduit par des interventions en alternance dans les différentes

communes et donc une distribution des bons d'enlèvement par vagues. Si le contexte reste le même à l'avenir, il conviendra de réfléchir avec notre partenaire, l'ONF, à une manière plus globale de gérer cette problématique. Une solution pourrait, par exemple, consister à effectuer les travaux successivement dans les différentes communes et à alterner l'ordre entre les villages d'une année à l'autre, sachant que les derniers serviront attendre août.

Pascal Triantafyllidis-Richert
Conseiller municipal délégué aux forêts et à l'environnement



Chorale Sainte-Cécile

Adieu Charlotte

L'émotion était perceptible dans les voix des choristes lors de la messe qui s'est déroulée en l'église Saint-Vincent de Soppe-le-Bas ce dimanche 11 août. Comme à l'accoutumée, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, mais tous avaient une pensée pour Charlotte Gasser, présidente de longue date de la chorale Sainte-Cécile, qui nous a quittés le 10 août dernier à l'âge de 73 ans, après une maladie supportée avec courage. Il faut dire que du courage, Charlotte n'en

manquait pas ! Alors qu'elle ne résidait plus dans notre commune depuis de nombreuses années, elle continuait de venir aux répétitions de la chorale et aux offices, assumant pleinement son rôle de présidente. Consciente des réalités financières, elle s'investissait sans compter pour l'organisation du loto annuel de la chorale, mais aussi celui du conseil de fabrique de Soppe-le-Bas, avec un dynamisme communautaire. L'église lui tenait à cœur, l'Église aussi. Charlotte était membre du

conseil de fabrique de Lauw et membre du conseil pastoral de la communauté de paroisses des Portes de la Vallée de la Doller – un engagement reconnu par tous. L'église Saint-Éloi de Lauw était comble, ce mercredi 14 août, pour la célébration des obsèques de Charlotte. Et dans le chœur étaient réunis des membres des différentes chorales de la communauté de paroisses, en hommage à l'une des leurs, partie trop tôt, mais dont le souvenir restera gravé dans nos cœurs.



Charlotte Gasser

Conseil de fabrique

De nouveau au complet et tourné vers l'avenir

Le conseil de fabrique de Soppe-le-Bas est de nouveau au complet : lors de la séance du 17 juillet 2019, Évelyne Weiss a été élue pour succéder à André Liller, qui avait laissé un grand vide depuis son décès, en juin 2018. Fort d'une nouvelle recrue dynamique, le conseil de fabrique est paré pour faire face aux défis qui l'attendent. Chacun sait que la tâche n'est guère aisée pour cet établissement de droit public chargé de « veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les biens et

revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir ». Le loto organisé en mars dernier lui a rapporté la somme de 1754,21 euros – un bon résultat pour cette manifestation annuelle qui constitue une source de revenus essentielle pour le conseil de fabrique. La séance du 17 juillet dernier a également été l'occasion de discuter, entre autres, de la réfection des vitraux de l'église, qui est l'un des objets de la souscription lancée à l'automne 2016, avec la réfection de la toiture et la rénovation du clo-

cher. Le conseil de fabrique cherche une solution alliant esthétique et performance énergétique. En effet, les vitraux actuels, abîmés par le temps, sont source d'importantes déperditions de chaleur. Un devis a déjà été présenté par une entreprise spécialisée : le coût se monterait à 9432 euros par vitrail. Bien conscient de la nécessité de préserver ce patrimoine que constitue notre église, le conseil de fabrique poursuit l'examen du dossier, sachant que le montant collecté à ce jour dans le cadre de la souscription est de 12 684,03 euros (voir encadré).

Jubilé d'or de l'abbé Ballast

Le 7 juillet dernier, l'abbé Gérard Ballast a fêté son jubilé d'or : 50 ans de vie sacerdotale, 50 ans au service de Dieu et des hommes – un beau parcours ! Ordonné à la cathédrale de Strasbourg le 29 juin 1969, l'abbé Ballast a célébré sa première messe le 6 juillet 1969, en l'église Saint-Nicolas de Ruelisheim. Après diverses affectations, il a été nommé en 2006 prêtre coopérateur pour tout le doyenné de Masevaux. Désormais installé à Bourbach-le-Bas, l'ab-

bé Ballast a officiellement pris sa retraite le 30 juin dernier... ce qui ne l'empêche pas de continuer de prêter main-forte aux abbés Koster, Flota et Goepfert ! À Soppe-le-Bas, personne n'oubliera ses mots bienveillants et sa présence aux côtés des Soppois dans les moments de peine comme dans les moments de joie. C'est avec plaisir que les fidèles le retrouveront lors des offices qu'il continuera de célébrer en l'église Saint-Vincent. Nous adressons nos sincères re-

merciements à l'abbé Ballast et lui souhaitons une belle et heureuse retraite.



L'abbé Ballast à Soppe-le-Bas (Photo : L'Ami hebdo)

SOUSCRIPTION – SOPPE-LE-BAS SE MOBILISE POUR SON ÉGLISE

12 684,03 EUROS : c'est le montant total collecté à ce jour dans le cadre de la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent lancée en 2016.

Le conseil de fabrique tient une fois encore à remercier tous les donateurs qui ont déjà effectué un ou plusieurs dons dans le cadre de cette souscription, qui continue en 2019.

Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse suivante : Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas, en prenant soin de préciser vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2020.

Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse

www.soppe-le-bas.fr/eglise.

